

TAUX DE COUVERTURE PAR L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI : SITUATION AU 31 MARS 2016

Fin mars 2016, le nombre de personnes indemnisables représente 67,8% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C (ou DRE). Parmi celles-ci, 77,2% sont indemnisées.

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnisables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnisables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs (voir encadré).

Deux populations de référence sont distinguées : les personnes tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) et l'ensemble des inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C, D, E)¹.

1. Champ restreint aux personnes tenues de rechercher un emploi (A, B, C)

Fin mars 2016, en France métropolitaine, parmi 5,4 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C ou dispensées de recherche d'emploi (DRE), 67,8% sont indemnisables, soit une part en hausse de 1,1 point sur un trimestre et de 1,6 point sur un an. Parmi elles, 58,3% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+1,3 point sur un trimestre et +2,0 point sur un an), 9,0% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,1 point sur un trimestre et -0,4 point sur un an) (voir tableau 1).

Fin mars 2016, parmi les personnes indemnisables en catégories A,B,C ou DRE, 77,2% sont indemnisées, soit une baisse de 0,7 point sur un trimestre et de 1,9 point sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 75,2%, est en baisse de 0,9 point sur un trimestre et de 2,2 points sur un an. Elle s'élève à 90,1% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (+0,2 point sur un trimestre et +0,6 point sur un an).

Tableau 1 : Demandeurs d'emploi en fin de mois : catégories A, B, C + DRE

<i>Données CVS, France métropolitaine</i>	Effectifs (en milliers)			Evolutions sur	
	Mars 2015 (*)	Décembre 2015 (*)	Mars 2016 (**)	un trimestre	un an
Ensemble des inscrits (A, B, C) + DRE(***)	5 283,1	5 453,8	5 424,2	-0,5%	2,7%
Indemnisables au titre du chômage	3 495,4	3 636,6	3 677,7	1,1%	5,2%
<i>dont Assurance chômage</i>	2 972,1	3 110,3	3 160,8	1,6%	6,3%
<i>dont Etat</i>	498,0	497,9	487,5	-2,1%	-2,1%
Indemnisées au titre du chômage	2 766,5	2 833,6	2 839,1	0,2%	2,6%
<i>dont Assurance chômage</i>	2 301,6	2 366,3	2 378,4	0,5%	3,3%
<i>dont Etat</i>	445,8	447,4	439,0	-1,9%	-1,5%
Part des personnes indemnisables	66,2%	66,7%	67,8%	+ 1,1 pt	+ 1,6 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	56,3%	57,0%	58,3%	+ 1,3 pt	+ 2,0 pt
<i>dont Etat</i>	9,4%	9,1%	9,0%	- 0,1 pt	- 0,4 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	79,1%	77,9%	77,2%	- 0,7 pt	- 1,9 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	77,4%	76,1%	75,2%	- 0,9 pt	- 2,2 pt
<i>dont Etat</i>	89,5%	89,9%	90,1%	+ 0,2 pt	+ 0,6 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) en mars 2016, 13 700 personnes sont dispensées de recherche d'emploi

Sources : Pôle emploi, FNA et FHS.

¹ Les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

2. Champ de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (A, B, C, D, E)

Fin mars 2016, en France métropolitaine, parmi 6,2 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E ou dispensées de recherche d'emploi (DRE), 65,6% sont indemnisables, soit une hausse sur un trimestre (+1,1%) et sur un an (+1,5 point). Parmi elles, 56,1% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+1,2 point sur un trimestre, +1,8 point sur un an) et 8,7% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,2 point sur un trimestre, -0,4 point sur un an) (voir tableau 2).

Fin mars 2016, parmi les personnes indemnisables en catégories A,B,C,D,E ou DRE, 77,6% sont indemnisées, soit un taux en baisse de 0,6 point sur un trimestre et de 2,0 points sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 76,0% en mars 2016 ; elle est en baisse sur un trimestre (-0,8 point) et sur un an (-2,3 points). Elle s'élève à 87,5% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (+0,3 point sur un trimestre, +0,1 point sur un an).

Tableau 2 : Demandeurs d'emploi en fin de mois : catégories A, B, C, D, E + DRE

<i>Données CVS, France métropolitaine</i>	Effectifs (en milliers)			Evolutions sur	
	Mars 2015 (*)	Décembre 2015 (*)	Mars 2016 (**)	un trimestre	un an
Ensemble des inscrits (A, B, C, D, E) + DRE(***)	6 001,7	6 204,0	6 184,8	-0,3%	3,1%
Indemnisables au titre du chômage	3 849,7	4 001,5	4 054,3	1,3%	5,3%
<i>dont Assurance chômage</i>	3 257,6	3 409,0	3 467,6	1,7%	6,4%
<i>dont Etat</i>	546,0	550,5	538,8	-2,1%	-1,3%
Indemnisées au titre du chômage	3 065,6	3 130,0	3 145,2	0,5%	2,6%
<i>dont Assurance chômage</i>	2 549,8	2 618,0	2 635,3	0,7%	3,4%
<i>dont Etat</i>	477,4	480,0	471,2	-1,8%	-1,3%
Part des personnes indemnisables	64,1%	64,5%	65,6%	+ 1,1 pt	+ 1,5 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	54,3%	54,9%	56,1%	+ 1,2 pt	+ 1,8 pt
<i>dont Etat</i>	9,1%	8,9%	8,7%	- 0,2 pt	- 0,4 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	79,6%	78,2%	77,6%	- 0,6 pt	- 2,0 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	78,3%	76,8%	76,0%	- 0,8 pt	- 2,3 pt
<i>dont Etat</i>	87,4%	87,2%	87,5%	+ 0,3 pt	+ 0,1 pt

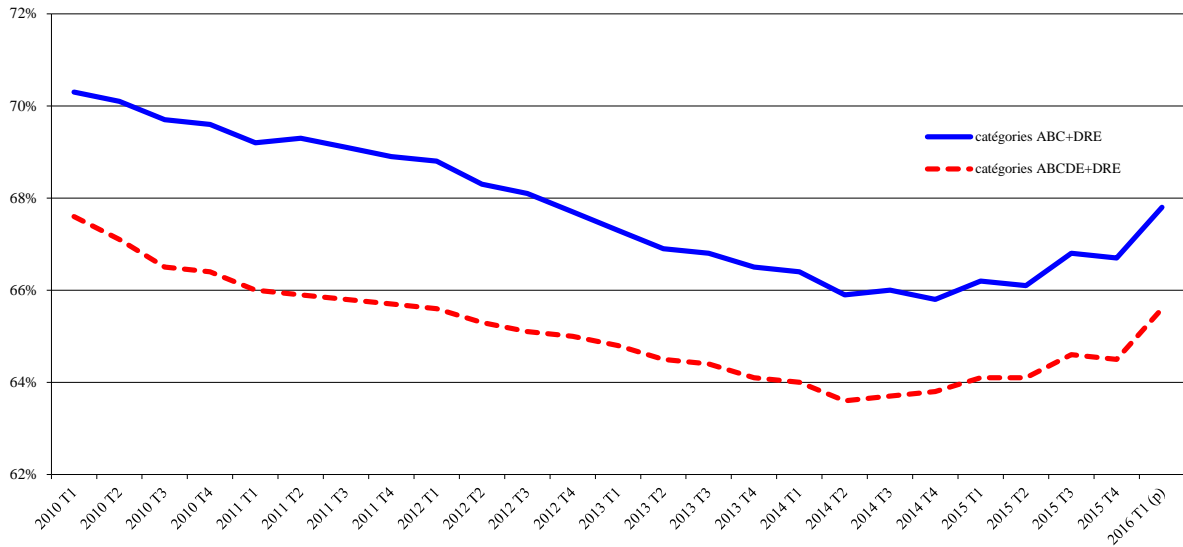
(*) données définitives (**) données provisoires (***) en mars 2016, 13 700 personnes sont dispensées de recherche d'emploi

Sources : Pôle emploi, FNA et FHS. Le champ présenté prend en compte les allocations de formation.

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser jusqu'au deuxième trimestre 2015 (graphique 1). Ce taux est en hausse à partir du troisième trimestre 2015.

En effet, la part des indemnisables parmi les inscrits était de 70,3% au premier trimestre 2010 pour les catégories ABC et DRE et atteint 66,1% au deuxième trimestre 2015 (respectivement 67,6% et 64,1% pour les catégories ABCDE et DRE) avant de remonter à 66,7% au quatrième trimestre 2015 (64,5% pour les catégories ABCDE+DRE) et 67,8% au premier trimestre 2016 (65,6% pour les catégories ABCDE+DRE).

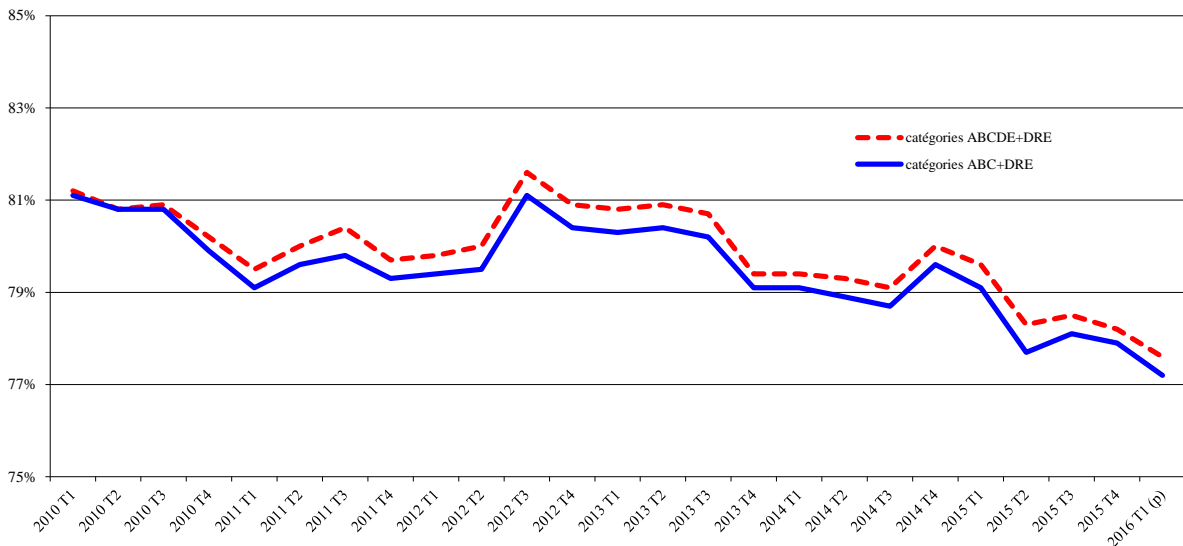
Graphique 1 : Part des personnes indemnisables parmi les inscrits



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables a tendance à diminuer à partir du troisième trimestre 2012 (graphique 2). En effet, celui-ci était de 81,1% au troisième trimestre 2012 pour les catégories ABC et DRE (81,6% pour les catégories ABCDE+DRE) et atteint 77,2% au premier trimestre 2016 (77,6% pour les catégories ABCDE+DRE), après une diminution régulière, sauf au quatrième trimestre 2014 et, dans une moindre mesure, au troisième trimestre 2015.

Graphique 2 : Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Sources et méthodes

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une [note méthodologique détaillée](#).

Concepts :

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

Des [séries de données sur l'indemnisation](#) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Champ :

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation, indemnités Sécurité Sociale ...).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).

- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG) et la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) sont prises en compte dans le Total.

Catégories d'inscription : les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E).

Pour plus de détail : [catégories](#)

Source :

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

Des [données trimestrielles complémentaires](#) (France et France métropolitaine) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Guillaume DELVAUX
Département Marché du Travail

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

